

CONSOMMATION Passage à l'électronique

Le titre restaurant sera plus encadré

Dans deux ans, les consommateurs pourront utiliser un Ticket Restaurant et un Chèque Déjeuner sous forme électronique. Le Parlement y est favorable.

Le Ticket Restaurant et le Chèque Déjeuner devaient passer à l'ère électronique en théorie dans quelques mois, mais en pratique, il faudra attendre 2013 pour utiliser les premières cartes à puce pour régler son menu du jour et cinq ans de plus pour leur généralisation. Le passage du papier à la carte peut permettre de mieux contrôler leur utilisation. Et, paradoxalement, leur faire perdre une certaine souplesse d'utilisation.

Pas de chèque après 14h30?

Par exemple, les salariés ne peuvent pas les utiliser le week-end (sauf exception) ni en donner plus de deux à la fois. Ces règles, actuellement difficiles à contrôler et régulièrement contournées, pourront

LE CHIFFRE

3,5

C'est, en millions, le nombre d'utilisateurs quotidiens, auprès de 180 000 commerces affiliés (pour un volume d'affaires de 5 milliards d'euros annuels) et 120 000 entreprises (qui financent la moitié de la valeur du titre restaurant en échange d'exonérations sociales).



Le lancement des premières cartes interviendra au plus tôt en 2013. Jusque là, seuls les chèques sont admis. PHOTO DNA

avec la carte être appliquée strictement.

Techniquement, il sera aussi possible de les bloquer après 14h30, ou de réduire leur utilisation à quelques km autour du lieu de travail.

Il devrait s'agir d'une carte dédiée, attribuée au salarié, qui sera créditée à distance par l'émetteur.

Parmi les questions à trancher figure l'obligation ou non de composer un code lors de l'utilisation de la carte. Une plus grande sécurité mais un risque de ralentir les centaines de milliers de transactions (92 % sont réalisées le midi) qui portent

sur moins de 8,5 euros.

« Pour certains employeurs, ce sera la fin d'un rituel : la délivrance du carnet de chèques, un geste qui montrait la participation concrète de l'entreprise », reconnaît aussi Anna Notarianni, de l'APETDS (association des émetteurs de titres).

D'autres inquiétudes existent quant à la surveillance possible des salariés par leur employeur.

Le lancement des premières cartes n'interviendra qu'après concertation, au plus tôt en 2013, et les émetteurs estiment qu'il faudra environ 5 ans pour

voir disparaître tous les tickets. Leader du secteur, Edenred va consacrer 10 à 15 millions d'euros en 2011 et autant en 2012 pour accélérer la dématérialisation de ses Ticket Restaurant dans le monde.

L'important reste de ne pas « dévoyer un système » destiné à aider les salariés à mieux se nourrir et ancrer les titres restaurant comme un avantage social et non une niche fiscale. Fin août, l'Inspection générale des finances a rangé cette mesure, qui coûte 1,17 milliard d'euros par an à l'Etat, parmi les « inefficaces ou peu efficaces ». ■